



REGLEMENT SPORTIF DU LUCUS BACCHUS 2022

PREAMBULE

Organisation : La commune du Luc -en Provence, N° SIRET 218300739 00016 dont le siège social est à Le LUC-EN-PROVENCE (83340), FRANCE,3 PLACE DE LA LIBERTE.

La commune de Luc-en-Provence, est ci-après dénommée l'Organisateur.

Les termes « vous », « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

La participation à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales et du Règlement.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée KMS, accessibles à l'adresse : www.kms.fr

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation KMS, les présentes Conditions Générales et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation KMS.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur la page facebook LUCUS BACCHUS.

En cas de modification importante des Conditions Générales et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le règlement) s'applique à tout participant à l'évènement.

Il fait partie intégrante des Conditions Générales visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales, les dispositions du règlement prévaudront.

Le départ des courses est programmé le Dimanche 16 Octobre à 8h30 Château de Pioule, allée des Thermes au Luc-en-Provence.

Un parking exclusif à la manifestation sera accessible localisé Avenue de Pioule. Un fléchage sera en vigueur.

1.1. LES PARCOURS

Les parcours de l'Evènement sont respectivement de :

- 33,5 km en solo
- 33,5 km Run & Bike
- 33,5 km Relais x2
- 33,5 km Relais x 3
- 11 km Marche découverte non chronométrée.
- Courses enfants avec différentes distances non chronométrées.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION–LICENCE–CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Evènement, vous devez être âgé de minimum :

- -20 (vingt) ans au plus tard au 31 décembre 2022 pour le trail solo, le Run and Bike, le relai x2
- -16 (seize) ans au plus tard au 31 décembre 2022 pour le relai x 3.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

En participant à l'évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives.

Par conséquent, Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- -d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition (FFA). Les licences FFTRI ne sont plus acceptées pour la participation des courses FFA depuis le 1/1/19.
- -ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger : Vous êtes tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si Vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française ou anglaise.

Mention Obligatoire sur le Certificat Médical : Il est précisé que votre certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent pas être acceptées.

Les licenciés FFA bénéficieront d'un contrôle automatique de leur licence au moment de l'inscription en ligne. Si le formulaire en ligne valide votre adhésion FFA, inutile d'insérer votre licence. Les autres documents déposés en ligne sur le site KMS.fr seront contrôlés. Vous recevrez un message automatique vous informant si votre document est validé ou invalidé.

Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place.

1.3 RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant,
- Votre pièce d'identité

Le retrait des dossards se fait exclusivement au village LUCUS BACCHUS situé Château de Pioule à Luc-en-Provence 83340 le Samedi 15 Octobre de 14h à 19h et le Dimanche 16 Octobre à partir de 6h30. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.4 MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2022

Les inscriptions à l'évènement se font exclusivement sur le site kms.fr

Dotation pour tous les participants :

Pour tous les inscrits au LUCUS BACCHUS :

- Dossards avec puce
- Une bouteille de vin
- Un tee shirt
- Une médaille pour tous les finishers

TARIFS :

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre tranche d'inscription à l'Evènement :

Solo 33,5km :

- Tarif Individuel : 30€ jusqu'au 15/09/22
- Tarif Individuel : 35€ du 16/09/22 au 30/09/22
- Tarif Individuel : 40€ à partir du 01/10/22 au 14/10/2022 (dans la limite des dossards disponibles)

Run & Bike : (Tarifs pour l'équipe)

- Tarif pour l'équipe :40€ jusqu'au 15/09/22
- Tarif pour l'équipe : 46 € du 16/09/22 au 30/09/22
- Tarif pour l'équipe :50 €à partir 01/10/2022 au 14/10/22(dans la limite des dossards disponibles)

Relais x2 : (Tarifs pour l'équipe)

- Tarif pour l'équipe :30€ jusqu'au 15/09/22
- Tarif pour l'équipe : 36 € du 16/09/22 au 30/09/22
- Tarif pour l'équipe :40 €à partir 01/10/2022 au 14/10/22(dans la limite des dossards disponibles)

Relais x3 : (Tarifs pour l'équipe)

- Tarif pour l'équipe :30€ jusqu'au 15/09/22
- Tarif pour l'équipe : 36 € du 16/09/22 au 30/09/22
- Tarif pour l'équipe :42 €à partir 01/10/2022 au 14/10/22(dans la limite des dossards disponibles)

Marche découverte :

- Tarif Individuel : 8€ jusqu'au 14/10/22

Animation enfants :

- Inscriptions gratuites

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

Toute inscription à un Evènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.5 JURY OFFICIEL

Il est composé d'un directeur de course, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course. Les points de ravitaillement sont installés environ tous les 5km ainsi qu'à l'arrivée.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 5h00 pour effectuer le parcours de 33,5km et de 11km.

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

1.6 SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par des jalonnes et des services de police, le CCFF, le service médical par la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

1.7 ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle.

En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif: introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

1.8 CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course sur plusieurs points du parcours.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Concernant les relais, le passage du dossard positionné sur le porte dossard sera obligatoire afin d'assurer le chronométrage de chaque relayeur et d'établir le chronométrage global des 33.5km.

Concernant le Run And Bike les deux coureurs avec leur dossard respectif devront franchir les points de pointages parcours et la ligne d'arrivée ensemble.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection nous avons un système qui filme toutes les arrivées et nous pouvons procéder au reclassement si nécessaire.

1.9 RECOMPENSES (non cumulable)

LE LUCUS BACCHUS SOLO 33.5km :

3 premiers Scratch H/F

Sauf pour la catégorie Master : 3 premiers au scratch master puis le premier de chaque catégorie.

1^{er} Lucois et 1^{ère} Lucoise

LE LUCUS BACCHUS RELAIS à 2 & 3 :

Première équipe Hommes/Femmes/Mixte

LE LUCUS BACCHUS RUN AND BIKE (équipe de 2) :

Première équipe Hommes/Femmes/Mixte

LA MARCHE DECOUVERTE :

1 bouteille de vin et 1 tee shirt à tous les participants

Animation enfants : médaille à tous les participants

Challenge de la représentation associative

Lots sportifs et produits régionaux pour tous les podiums.

Lots avec tirage au sort des dossards.

1.10 REGLEMENTS SPECIFIQUES

LE LUCUS BACCHUS RELAIS X2 & X3 :

Des navettes sont organisées afin de vous amener sur les points de départ et d'arrivée.

L'épreuve « relais » empruntera le tracé de l'épreuve « individuelle » du LUCUS BACCHUS.

Relais X 2 :

Equipier 1 Relais 1 : 16km

Relais X 3 :

Equipier 1 Relais 1 : 10,350km

Equipier 2 Relais 2 : 20,700km

Le départ des épreuves relais sera donné simultanément au départ de l'épreuve du LUCUS BACCHUS à 8h30. Le départ et l'arrivée sont situés devant le Château de Pioule, allée des Thermes.

Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site KMS et page facebook de l'événement.

Dossards : Lors de la remise des dossards, chaque équipe se verra remettre 2 à 3 dossards individuels (à porter dans le dos) plus un dossard (à porter devant). Celui-ci sera fixé sur une ceinture porte dossard et servira de passage de témoin lors du relais entre les équipiers.

Transports :

Des navettes en mini bus seront programmées pour vous amener sur les sites de points relais et d'arrivée.

RUN AND BIKE LUCUS BACCHUS :

Un VTT pour deux (Vtt électrique non autorisé)

Port du casque obligatoire sur le vélo

Les deux équipiers doivent rester à proximité (10m maximum)

Déroulement :

Un seul équipier au départ (départ horaire idem solo LUCUS BACCHUS), Pas de vélo sur la ligne de départ.

L'autre participant devra l'attendre au 6km (il s'y rend par ses propres moyens). A partir de ce point ils effectuent le parcours en binôme et procèdent aux changements (runner /cycliste) comme ils le souhaitent. Il faut franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Dossards : lors de la remise des dossards, chaque équipe se verra remettre 2 dossards à porter devant.

MARCHE DECOUVERTE :

Le départ de l'épreuve sera donné simultanément au départ de l'épreuve du LUCUS BACCHUS à 8h30. Le départ et l'arrivée sont situés devant le Château de Pioule, allée des Thermes.

Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site KMS et page facebook de l'événement.

Remise de dossard sans puce. Marche non chronométrée qui ne donnera pas lieu à un classement.

1.11 ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement auprès de PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (P.N.A.S).

Compagnie AREAS DOMMAGES – 47-49 RUE DE MIROMESMIL – 75008 PARIS - de police N°OR206348.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE.

Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.12 UTILISATION D'IMAGES

1.12.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute

Nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur la page facebook de l'Évènement. Concernant la page facebook de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

1.12.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

1.13 DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales de Vente(I). En tant que Participant à l'Evènement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes : Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application de suivi live ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Evènement.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur la page facebook de l'Evènement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos noms et prénoms dans les classements, c'est possible, mais cette action fera obligatoirement l'objet d'une déclaration à la FFA, et est définitivement irréversible pour toutes vos courses FFA à venir.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à SERVICE DES SPORTS MAIRIE LE LUC 3 PLACE DE LA LIBERTE 83340 LE LUC en amont de l'Evènement et au plus tard 20 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.14 PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de l'Evènement, des drones pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- Ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de 30 mètres des dits aéronefs
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.15 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Vous participez à une ECOCOURSE, nous mettons en place de nombreux dispositifs afin que l'épreuve soit la plus « propre possible ». Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Lors de votre retrait des dossards vous serez dotés d'un gobelet, il faudra courir avec pour pouvoir se ravitailler.

IL N'Y AURA PAS D'AUTRES GOBELETS SUR LE PARCOURS ET A L'ARRIVEE

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants ou leur équipe jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.16 EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes (Hors participants Run and Bike), engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

1.17 LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Evènement peut être soumis à des contrôles anti-dopage. Les participants à l'Evènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

1.18 MODIFICATION-REPORT-ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement.

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un report de l'Evènement ou le report du dossard sur l'édition suivante ou le remboursement d'une partie des frais d'inscriptions.

II. CONDITIONS GENERALES

2.1 MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription sur kms.fr sont autorisés.

Les paiements en ligne sur kms.fr sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.2 COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR-MENTIONS LEGALES

La Mairie Le LUC-EN-PROVENCE est L'Organisateur et éditeur de la page facebook le LUCUS BACCHUS, dont l'adresse est 3 Place de Liberté Le LUC (83340), représentée par son Maire Monsieur Dominique LAIN.

2.3 LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : sports@mairie-leluc.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Sports, Mairie Le Luc, 3 Place de la Liberté 83340 Le Luc-en-Provence.

Cette réclamation devra être effectuée 10 jours au plus tard après la date de l'évènement.

III. DISPOSITIONS LIEES A LA SITUATION SANITAIRE

Suivant les règles sanitaires en vigueur, nous adapterons notre protocole sanitaire. Nous vous remercions de prendre bien note de cette directive nationale qui va nous permettre d'organiser notre évènement dans des conditions optimales. Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution du protocole sanitaire sur notre évènement.